



MAISON FAMILIALE RURALE

Forêt Environnement

74 avenue de Paris
17210 CHEVANCEAUX
Tel / 05.46.49.21.35

Association loi 1901 – Siret : 781 312 442 000 28 – APE 8532Z
N° DECLARATION D'ACTIVITE : 54170034217

Registre public d'accessibilité

Mise à jour Août 2022.



processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

mfr.chevanceaux.foret@mfr.asso.fr

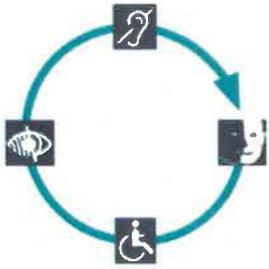
www.mfr-foret-environnement.fr

Ets de Formation Générale et Professionnelle dans les secteurs de l'Aménagement de l'espace (Forêt – Filière Bois)
sous tutelle du Ministère de l'Agriculture





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la MFR forêt environ-
nement

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : mfr.decranceaux@forêt@nfr.asso.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 781 312 462 000 28

Adresse : 74 avenue de Paris - 27210 CHEVADOUX



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. accès aux salles de cours



Ce service sera accessible le : *partiellement*



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. *restaurations*



Ce service sera accessible le : *per 5 nov 2019*



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3. *librement*



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Liste des personnels formés à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap :

Mme Gwenola VIOLLET : référente handicap

Mme Céline METREAU : AVS – AESH de la maison familiale.



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Le PREFET de la CHARENTE-MARITIME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer

Politique du Logement
Durable et de la
Solidarité

Unité Bâtiment et
Construction Durables

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public et des bâtiments d'habitation,

VU le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2016, donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer,

VU l'arrêté de subdélégation du 12 décembre 2016 donnant délégation de signature aux agents de la DDTM,

VU la demande de dérogation aux règles d'accessibilité en date du 25 novembre 2016, portant sur les difficultés structurelles et la disproportion économique de la mise en conformité d'une maison familiale et rurale située 74 avenue de Paris à Chevanceaux, et relative à l'AT 017 104 16 H 0008,

VU l'avis favorable à cette demande de dérogation de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 13 décembre 2016,

VU l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 13 décembre 2016 à l'AT 017 104 16 H 0008 ,

Considérant :

- l'accessibilité prévue au sein de l'établissement pour tous les usagers,
- la démonstration argumentée de la contrainte structurelle et de la disproportion économique,
- la prise en compte des handicaps sensoriels,

DECIDE

Article unique

La dérogation aux règles d'accessibilité portant sur les difficultés structurelles et la disproportion économique de la mise en conformité d'une maison familiale et rurale située 74 avenue de Paris à Chevanceaux, et relative à l'AT 017 104 16 H 0008, **est accordée.**

La Rochelle, le
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,

Le Directeur adjoint,


Michel ZANONI